Envoyé en préfecture le 30/11/2011 Reçu en préfecture le 30/11/2011 Affiché le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'AUBAIS

Séance du 28 novembre 2011

Nombre de membres afférents

Au Conseil Municipal: 18

En exercice: 18

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 18 novembre 2011

Date d'affichage: 29 novembre 2011

Le vingt-huit novembre de l'an deux mil onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'AUBAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Pilar CHALEYSSIN, Maire.

Etaient présents:

Mesdames: Dominique AUGADE, Ariane CARREAU, Pilar CHALEYSSIN, Geneviève DOUDELET, Annie NOGUERO

Messieurs: André ALLARD, Jacques BENY, Christian CHALLIER, Alain DUBREUIL, William GELIS, Francis REBOUL, Vincent ROUMIEUX, Roger VIGNE

<u>Absents excusés</u>: Didier BOISSON a donné procuration à Jacques BENY, Patrick MATHEVET a donné procuration à Vincent ROUMIEUX, Laëticia ROY et Bernard NISSLE

Absents: Sory TOURE

Secrétaire de séance : Roger VIGNE

Délibération n°85/2011: Taux de la taxe d'aménagement

Madame le Maire expose les changements de la Taxe Locale d'Equipement en Taxe d'Aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

Décide d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré à AUBAIS, les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme, au registre sont les signatures.

> Madame Le Maire Pilar CHALEYSSIN

